

**Correspondant :**

Mme Sophie CANARD, Directrice générale  
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 22 août 2019

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

**Lundi 02 septembre 2019 à 19h30**  
**en la Salle Etang, Espace Winson - 1<sup>er</sup> étage**  
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Bourgmestre,

Gaëtan de BILDERLING

**ORDRE DU JOUR**

**EN SÉANCE PUBLIQUE**

**Approbation du PV du conseil \***

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 24 juin 2019**

**Présentation**

2. **Programme pluriannuel de la Zone de Secours Val de Sambre (2019-2024) - Approbation**  
*Conformément à la législation en vigueur, il est proposé au Conseil communal d'approuver le programme susvanté, présenté par le Commandant de Zone.*

**Finances \***

3. **Pour information - Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2019. Arrêté ministériel d'approbation du 01/07/2019**  
*Les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2019 ont été approuvées par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, Valérie DE BUE, en date du 1/07/2019.*
4. **Subvention 2019 à l'ASBL Crèche communale « Le Chabo'T »**  
*L'asbl Crèche communale « Chabo'T » a introduit une demande de subvention pour l'année 2019 d'un montant de 59.400 € destinée à couvrir ses coûts de fonctionnement et de personnel.*

**Fiscalité \***

5. **Redevance pour l'accueil extrascolaire. Exercices 2019 à 2024**  
*Suite à la création d'un pool unique de gestion des accueils extrascolaires au sein des écoles maternelles et primaires de l'entité de Fosses-la-Ville, tous réseaux confondus, il est proposé aux Conseillers communaux d'approuver la redevance susvisée pour les exercices 2019 à 2024.*

**Urbanisme \***

6. **Contrat Rivière Sambre et Affluents ASBL - Convention de partenariat entre le Contrat de Rivière Sambre & Affluents ASBL et la ville de FOSSÉS-LA-VILLE pour le Programme d'Actions 2020-2022.**  
*Il s'agit d'approuver la convention de partenariat entre le Contrat de Rivière Sambre & Affluents ASBL et la ville de FOSSÉS-LA-VILLE pour le Programme d'Actions 2020-2022.*

### Patrimoine \*

7. **Convention entre la Ville de Fosses-la-Ville et l'ASBL "Centre sportif de l'Entité de Fosses-la-Ville" (Sart-Saint-Laurent) - législature 2018-2024**  
*Il est proposé au Conseiller communal d'approuver une convention d'occupation du hall de sport de Sart-Saint-Laurent par l'ASBL Centre sportif pour la pratique du sport et la durée de la législature.*
8. **Convention entre la Ville de Fosses-la-Ville et l'ASBL "Centre sportif de l'Entité de Fosses-la-Ville" (Le Roux) - législature 2018-2024**  
*Il est proposé au Conseiller communal d'approuver une convention d'occupation de la salle de sport Michel Dargent par l'ASBL Centre sportif pour la pratique du sport et la durée de la législature.*

### Environnement \*

9. **Convention de partenariat relative à la biodiversité**  
*Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec l'asbl IDEF dans le cadre de la politique de vigilance envers la biodiversité existante sur le territoire de Fosses-la-Ville*

### Logement \*

10. **Déclaration de politique du logement**  
*Conformément à la législation, le Conseil communal est chargé de présenter une déclaration de politique du logement pour la durée de la législature. Cette déclaration définit les objectifs visant à améliorer la salubrité des logements, à soutenir les acteurs locaux, à promouvoir la rénovation des logements existants et la construction de nouveaux logements publics, à sensibiliser les citoyens sur le respect des obligations qui leur incombent et enfin servira de base à l'élaboration du programme d'ancrage communal qui devra être introduit ultérieurement.*

### Travaux \*

11. **Marché de fournitures - Achat de deux camionnettes tribennes basculantes - Approbation des conditions et du mode de passation**  
*Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'acquisition des deux véhicules mentionnés pour le service voirie communal, au montant estimé de 85.000€ TVAC.*

### ATL \*

12. **Accueils extrascolaires - Projet d'accueil**  
*Le service d'Accueil Temps Libre prend en charge, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la gestion et l'accompagnement de toutes les accueillantes quelque soit le réseau scolaire, afin de tendre vers une qualité d'accueil supérieure. A partir du mois de septembre 2019, la gestion financière de tous les accueils quelque soit le réseau scolaire relèvera de l'administration communale. Il est proposé au Conseil communal un projet d'accueil commun dont les objectifs et conditions d'accès ne diffèrent pas selon le réseau scolaire. Le projet d'animation, quant à lui, sera propre à chaque implantation scolaire.*
13. **Activités extrascolaires - conventions de partenariat**  
*Cette présente délibération a pour objet les conventions de partenariat relatives à l'organisation d'activités extrascolaires au sein des écoles pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans.*
14. **Convention d'occupation d'infrastructures scolaires**  
*Cette présente délibération a pour objet la convention d'occupation des bâtiments scolaires de l'Athénée Baudouin 1<sup>er</sup> par l'Administration communale, dans le cadre de l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi « Au gré du Vent ». Elle est présentée au Conseil communal chaque année afin d'assurer la bonne organisation de l'accueil. Cet accueil est organisé tous les mercredis après-midi, en période scolaire, pour les enfants de l'entité fossoise, âgés de 2 ans et demi à 12 ans.*

### Affaires générales \*

15. **Ordonnance de police relative au rassemblement de trois personnes ou plus, sur la voie publique, de nature à troubler l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics - ratification**  
*Il s'agit de ratifier une ordonnance établie en urgence par le Bourgmestre en vue d'interdire le rassemblement de 3 personnes ou plus dans le centre de Fosses-la-Ville au vu du climat d'insécurité y régnant.*
16. **Ordonnance de police dérogatoire au Règlement général de Police (RGPA) - Marche septennale Saint-Feuillen 2019**  
*Il y a lieu d'approuver une ordonnance de police qui déroge à certains points du Règlement général de Police administrative dans le cadre de l'organisation de la Marche septennale Saint-Feuillen.*

17. **Ordonnance de police relative à l'utilisation de gobelets réutilisables - Marche septennale Saint-Feuillen 2019**  
*Il s'agit d'approuver une ordonnance de police réglementant l'utilisation de gobelets réutilisables lors des festivités de la Saint-Feuillen 2019.*
18. **Convention de partenariat relative à la gestion de gobelets réutilisables dans le cadre de manifestations sur la voie publique**  
*Dans un objectif de réduction de l'empreinte écologique de la Ville, il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention de collaboration entre l'Administration et l'Etat-major de la Marche St-Feuillen visant à remplacer l'usage des gobelets jetables par des gobelets réutilisables, durant la manifestation du 30 septembre 2019, mais également au cours des manifestations ultérieures.*

### **À HUIS CLOS**

#### **Ressources humaines \***

19. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**  
*Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.*
20. **Pour information - liste des conventions de volontariat**  
*Conformément à la décision prise par le Conseil communal en date du 24 juin 2019, le Collège communal présente, pour information, la liste des conventions de volontariat approuvées depuis cette date.*

#### **Affaires générales \***

21. **Pour information - organisation des services communaux**  
*La mise en place du Programme stratégique transversal nécessite une adaptation des services communaux, il est fait état des divers changements aux conseillers communaux.*

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée et aux chefs de groupe qui en ont fait la demande, sous format papier.  
Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux  
au secrétariat communal ou sur rendez-vous auprès de la Directrice générale.*

***Pour rappel, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août, les services de l'administration communale sont ouverts sans interruption de 7h30 à 14h30, sauf le vendredi de 7h30 à 12h00.***